

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du jeudi 23 novembre 2017
Délibération n° : 2017-57
Date de convocation : jeudi 16 novembre 2017

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2017

Publication : 27/11/2017

Pour l'autorité Compétente

**Objet :** Décision Modificative n°5 du Budget Général**Secrétaire de séance :** Alain BLANC**Président :** Christian GROSSAN**Région :** Chantal EYMELOUD, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix), Anne-Marie FORGEUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée (3 voix);**Département :** Valérie GARCIN-EYMELOUD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix); Marcel CANNAT, Conseiller départemental, titulaire, excusé (2 voix);**Communauté de communes du Guillestrois-Queyras :** Christian LAURENS, conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix); François QUEREL, conseiller communautaire, titulaire, présent (1voix);**Communes :****Abriès :** Jacques BONNARDEL, Maire, présent, Robert BOURCIER, Conseiller municipal, présent;**Aiguilles :** Serge LAURENS, Maire, présent, Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, présent;**Arvieux :** Philippe CHABRAND, Maire, présent, Alain BLANC, Délégué, présent;**Ceilac :** Christian GROSSAN, Maire, présent; Jeanne FAVIER CARGEMEL, Adjointe au Maire, présente;**Château-Ville-Vieille :** Jean-Louis PONCET, Maire, présent, Laurent NIFENECKER, Conseiller municipal, présent;**Eygliers :** Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent;**Guillestre :** Bernard LETERRIER (titulaire), Maire, excusé, Patrick PEREZ (suppléant), présent;**Molines-en-Queyras :** Jean - Paul HOFFMANN, Adjoint au Maire, présent, Francis MARTIN, présent;**Ristolas :** Vanessa DEVELAY, Adjointe au Maire, excusée, Marie-Josée NOUHAUD, excusée (pouvoir à Francis MARTIN);**Saint-Véran :** Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent, Danielle GUIGNARD, Maire, excusée.**Assistaient également au Comité syndical :****Région PACA – Direction du développement des Territoires des Grandes Alpes :** Robert GENTILI;**Office du tourisme du Guillestrois et du Queyras :** Dominique MOULIN, 1^{er} Vice-président, et Mélody BLAISE, agent;**Commune de Vars :** Raphaëlle MARTOIA;**Chambre d'agriculture :** François PHILIP;**Les Amis du Parc :** Christophe THOMAS, excusé, Pierre BLANC, présent.**Exposé des motifs :**Correction d'une erreur de montant sur les amortissements

Suite à une erreur de saisie, le budget des amortissements présente un déséquilibre de 202,05 €. Un bien (payé le 31/12/2016) ayant été oublié en recettes d'ordre, il convient de corriger en ajoutant ces 202,05 € au 040 / 28183.

Cette correction amenant un déséquilibre du budget d'investissement, il convient de le rééquilibrer en ajoutant le même montant en dépenses. Il est proposé de l'ajouter aux dépenses (réelles) de construction (23 / 2313) pour les travaux de la maison du Parc, sur l'opération 160.

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et suivants

Considérant qu'il est nécessaire procéder au vote de crédits supplémentaires sur le budget de l'exercice 2017

Le Comité Syndical du Parc naturel régional du Queyras, réuni le jeudi 23 novembre 2017, après en avoir délibéré, et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 24

Nombre de suffrages : 30

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres représentés : 1

Nombre de suffrages exprimés

Contre : 0 Pour: 20

Abstentions : 0

SECTION DE FONCTIONNEMENT

COMPTES DE RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
040	28183	OPFI	Complément amortissements casques Arche des cimes	202,05 €

COMPTES DE DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2313	160	Complément restructuration de la Maison du Parc	202,05 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

